



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau environnement, urbanisme et expropriations
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Pôle ICPE
Tél : 03.80.44.66.01 (Mme AUBRY)
courriel : marie-pierre.aubry@cote-dor.gouv.fr
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
de l'AMENAGEMENT et du LOGEMENT
Unité départementale de Côte d'Or
Isabelle PETTAZZONI
Tel : 03.45.83.21.98
courriel : isabelle.pettazzoni@developpement-durable.gouv.fr

DIJON, le 21 AOUT 2017

Monsieur le Directeur,

Par télétransmission du 21 novembre 2016 vous m'informez de modifications projetées concernant la mise en place d'un poste de distribution de propane sur votre site PLASTIPAK sis à Sainte-Marie-la-Blanche.

Je note que ce projet :

- ne constitue pas une extension devant faire l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale en application du II de l'article R.122-2 ;
- n'entraîne pas le dépassement des seuils des directives IED et SEVESO ;
- n'entraîne pas l'atteinte des seuils quantitatifs et des critères fixés par l'arrêté du 15 décembre 2009 ;
- n'est pas de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L 181-3.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que ce changement n'est pas considéré comme substantiel au sens de l'article R.181-46 du Code de l'environnement et ne nécessite pas le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale. Les prescriptions de l'arrêté préfectoral qui réglemente vos activités demeurent applicables et adaptées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur
PLASTIPAK
Route de Laborde
21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE

à l'attention de M. Victor Thao-Keuang

LA PRÉFÈTE,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Serge BIDEAU

Copie : UD 21



Accueil titres et réglementation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 13 heures – Cité Dampierre, 6 rue Chancelier de l'Hospital

Accueil général du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures ; et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 – 53 rue de la Préfecture
ADRESSE POSTALE : 53 rue de la Préfecture 21041 DIJON CEDEX – TÉLÉPHONE 03.80.44.64.00 – TÉLÉCOPIE 03.80.30.65.72 .. <http://www.cote-dor.gouv.fr>

